



POLITIQUE RELATIVE AUX PARENTS AUX ÉTUDES

POUR UN ENGAGEMENT COLLECTIF DANS LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES FAVORABLES À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES PARENTS AUX ÉTUDES.

TABLE DES MATIÈRES

1. DÉFINITIONS	3
2. CHAMP D'APPLICATION	4
3. PRINCIPES DIRECTEURS ET ENGAGEMENT	4
4. FINALITÉ	5
5. OBJECTIFS	5
6. RESPONSABILITÉS	5
7. APPLICATION DE LA POLITIQUE	7
8. RÉVISION DE LA POLITIQUE	7
9. ENTRÉE EN VIGUEUR	8

PRÉAMBULE

Guidé par des valeurs de respect et d'accueil de l'autre, d'engagement citoyen, de rigueur, de qualité ainsi que de créativité et de dynamisme, le Cégep de Sainte-Foy accueille aujourd'hui une grande diversité de profils d'étudiants. De ce nombre, les parents aux études représentent une partie non négligeable de la population étudiante. Leur présence peut s'expliquer, entre autres, par un fort engouement pour la formation continue valorisée par le contexte du marché du travail et par un profond désir de s'accomplir tant personnellement que professionnellement.

Le Cégep est sensible à la réalité vécue par ces parents aux études qui doivent concilier plusieurs responsabilités tout au long de leur parcours collégial. Dans le but d'aplanir certaines contraintes et de permettre une conciliation efficiente entre la famille, les études et le travail, le Cégep instaure et déploie une politique de conciliation famille-travail-études.

Le Cégep y précise les principes directeurs, la finalité et les objectifs, mais également la définition de concepts clés et le partage des responsabilités qui, de concert, favoriseront une application équitable de la Politique relative aux parents aux études. Il encourage ainsi la création d'un milieu d'études favorable au bien-être et à la réussite des parents aux études pour l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification dans une culture d'inclusion et de respect.

1. DÉFINITIONS

Étudiante ou étudiant :

Toute personne inscrite à temps complet ou à temps partiel au secteur régulier ou au secteur de la formation continue et des services aux entreprises pour de la formation créditée.

Parent aux études :

Qui répond à un des critères suivants :

- Étudiante enceinte et étudiante ou étudiant dont la conjointe est enceinte;
- Étudiante ou étudiant en processus d'adoption;
- Étudiante ou étudiant agissant comme famille d'accueil pour un enfant de moins de 13 ans au 30 septembre de l'année scolaire;
- Étudiante ou étudiant habitant avec un enfant, le sien ou celui de sa conjointe ou de son conjoint, de moins de 13 ans au 30 septembre de l'année scolaire;
- Étudiante ou étudiant habitant avec un enfant, le sien ou celui de sa conjointe ou de son conjoint, atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale.

Statut de parent aux études

Statut octroyé à l'étudiante et l'étudiant qui répond à toutes ces exigences :

- A fait une demande pour obtenir le statut de parent aux études;
- Répond à la définition d'un parent aux études;
- A remis les documents justificatifs demandés;
- Le statut a été approuvé par le Cégep¹.

¹ Se référer au guide d'application de la Politique relative aux parents aux études du Cégep de Sainte-Foy

Conciliation famille-travail-études

La recherche de l'équilibre entre les responsabilités et les exigences liées à la vie scolaire et à la vie familiale tout en composant, la plupart du temps, avec les exigences liées au marché du travail.²

Guide d'application

Guide permettant d'assurer une mise en œuvre équitable de la Politique relative aux parents aux études et dans le respect des encadrements réglementaires du Cégep.

Mesures de soutien

Moyens visant à fournir de l'aide sous forme d'accompagnement, de conseils, d'aménagement ou d'adaptation d'une procédure habituelle à un parent aux études se trouvant dans une situation de conciliation et favorisant ainsi le parcours vers la réussite scolaire d'un parent aux études.

Le Service parents-études

Service offrant des activités, des conférences, des ateliers ainsi que du soutien facilitant le parcours vers la réussite scolaire d'un parent aux études.

2. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique aux parents aux études fréquentant le Cégep de Sainte-Foy.

3. PRINCIPES DIRECTEURS ET ENGAGEMENT

La Politique relative aux parents aux études découle du plan stratégique 2020-2025³ et prend appui sur la première et la deuxième orientation :

- 3.1 *Conjuguer nos actions pour la réussite des étudiantes et des étudiants : La réussite des étudiantes et des étudiants comporte différentes dimensions et nous engage ainsi à conjuguer l'ensemble de nos efforts pour favoriser les apprentissages de tous ordres par des actions qui tiennent compte des caractéristiques de la population étudiante.*

Dans cette perspective, le Cégep de Sainte-Foy s'engage à :

- 3.1.1 Améliorer la cohérence des actions autour d'une vision commune de la réussite en soutenant la collaboration, la complémentarité et l'établissement de relations significatives entre tous les acteurs selon leur rôle.
- 3.1.2 Accentuer l'engagement et la responsabilisation des étudiantes et des étudiants dans leur projet de formation en mettant en place des stratégies qui tiennent compte des différentes dimensions de la réussite et en soutenant les étudiantes et les étudiants dans leur capacité à recourir à leurs ressources personnelles et celles offertes au Cégep.
- 3.2 *Cultiver un milieu d'études et de travail de qualité et attrayant : La qualité de notre milieu a une influence sur le plaisir d'y étudier ou d'y travailler, sur le sentiment d'appartenance que chacune et*

² Inspirée de : Gouvernement du Québec – ministère de la Famille

³ Plan stratégique 2020-2025 – Cégep de Sainte-Foy

chacun peut éprouver à son endroit [...] cultiver cette qualité veut également dire tenir compte des grandes préoccupations actuelles.

Le Cégep de Sainte-Foy s'engage à :

- 3.2.1 Déployer des pratiques porteuses pour le soutien de sa communauté collégiale.
- 3.2.2 Orienter ses pratiques dans une perspective inclusive afin d'accroître le caractère bienveillant et humain de l'établissement.

4. FINALITÉ

Offrir un milieu d'études favorable au bien-être et à la réussite des parents aux études pour l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification⁴.

5. OBJECTIFS

Afin de soutenir les parents aux études dans leur recherche d'équilibre dans un contexte de conciliation famille-travail-études, la politique se décline en deux objectifs :

- Sensibiliser la communauté collégiale et les partenaires externes à la réalité des parents aux études par l'établissement d'un climat d'ouverture et de tolérance tout en s'assurant d'une application équitable de la politique envers l'ensemble des étudiantes et des étudiants.
- Améliorer les conditions de vie collégiale des parents aux études en déployant collectivement des mesures répondant à leurs besoins.

6. RESPONSABILITÉS

La conciliation famille-travail-études est une responsabilité collective. De ce fait, tous les membres de la communauté collégiale ont la responsabilité de s'engager individuellement et collectivement pour la mise en œuvre de cette politique⁵ et de son guide d'application.

Direction générale

- Assurer son application et en assurer le respect, la mise en œuvre et la révision;
- Confier le mandat conjointement à la Direction des études (DÉ), à la Direction des affaires étudiantes et des communications (DAÉC) et à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises (DFCSAE) d'appliquer et de mettre à jour la présente politique, d'offrir des services en lien avec celle-ci et de la diffuser auprès des directions pouvant être concernées.

Direction des études

- Promouvoir et sensibiliser les membres du personnel et les enseignantes et enseignants de sa direction à la réalité du parent aux études;
- S'assurer que la politique est connue et appliqué par les membres du personnel et les enseignantes et enseignants de sa direction;

⁴ Inspirée de : Université de Sherbrooke, Politique relative aux parents aux études, 2020, page 2

⁵ Inspirée de : Université de Sherbrooke, Politique relative aux parents aux études, 2020, page 2

- S'assurer que la politique et les mesures de soutien offertes au Cégep soient connues des parents aux études;
- Soutenir les membres du personnel et les enseignantes et enseignants de sa direction dans l'application de la politique;
- Faire connaître le guide d'application de la politique auprès de son personnel et des enseignantes et enseignants;
- Appliquer les mesures de soutien convenues dans le respect de la présente politique et des encadrements réglementaires, notamment de la PÉA;
- Diffuser des informations concernant les différents services offerts aux parents aux études;
- Participer à la mise à jour de la politique.

Direction des affaires étudiantes et des communications (DAÉC)

- Promouvoir et sensibiliser l'ensemble de la communauté collégiale à la réalité des parents aux études;
- S'assurer que la politique est connue et appliquée par les membres du personnel de sa direction;
- S'assurer que la politique et les mesures offertes par le Service parents-études sont connues des parents aux études;
- Coordonner le Service parents-études et offrir des mesures dans le cadre de ce service;
- Soutenir son personnel dans l'application de la politique;
- Faire connaître le guide d'application de la politique aux membres du personnel de sa direction;
- Diffuser des informations concernant les différents services offerts aux parents aux études;
- Participer à la mise à jour de la politique.

Direction de la formation continue et des services aux entreprises (DFCSAE)

- Promouvoir et sensibiliser le personnel et les enseignantes et enseignants de sa direction ainsi que la communauté étudiante de sa direction à la réalité des parents aux études;
- S'assurer que la politique et les mesures offertes sont connues et appliquées par l'ensemble des membres du personnel et les enseignants de sa direction;
- S'assurer que la politique, les mesures offertes par le Service parents-études ainsi que les mesures de soutien sont connues des parents aux études;
- Soutenir les membres du personnel et les enseignantes et enseignants de sa direction dans l'application de la politique;
- Faire connaître le guide d'application de la politique aux membres du personnel et aux enseignantes et enseignants de sa direction;
- Appliquer les mesures de soutien convenues dans le respect de la présente politique et des encadrements réglementaires, notamment de la PÉA;
- Faire la promotion des mesures offertes spécifiquement auprès de la Formation continue;
- Diffuser des informations concernant les différents services offerts aux parents aux études;
- Participer à la mise à jour de la politique.

Responsabilités du parent aux études

Dans le but de lui faciliter l'accès aux mesures prévues et de rester informé, il est de la responsabilité du parent aux études de :

- Déclarer sa situation de parent aux études;
- Fournir les pièces justificatives appropriées prouvant son statut;
- S'assurer de mettre à jour son dossier au besoin;

- Aviser le plus tôt possible ses enseignantes et enseignants lorsqu'une situation difficile de conciliation se présente;
- Être proactif dans la recherche de solutions et utiliser, s'il y a lieu, les mesures de soutien et les mesures offertes par le Service parents-études.

7. APPLICATION DE LA POLITIQUE

La Direction générale est responsable de l'application de la présente politique et elle mandate la DÉ, la DAÉC et la DFCSAE pour l'application des mesures liées à celle-ci.

Pour s'assurer que les diverses mesures de soutien et les mesures du Service parents-études respectent les principes directeurs, la finalité et les objectifs de la Politique relative aux parents aux études, un guide d'application est annexé à la présente politique.

8. RÉVISION DE LA POLITIQUE

Un comité de suivi agira, périodiquement, dans un premier temps, sur une période de deux ans.

Le comité de suivi aura comme objectifs de :

- S'assurer de la juste mise en œuvre de la politique et de l'atteinte des objectifs fixés;
- Avoir une politique à jour sur les pratiques inclusives des parents aux études;
- Assurer une veille dans une perspective d'amélioration continue.

Ce comité de suivi aura comme mandat de :

- Assurer une mise en œuvre efficace de la politique;
- Effectuer une révision du guide d'application de la politique;
- Effectuer un suivi des mesures offertes aux parents aux études;
- Effectuer un suivi sur les défis vécus par les parents aux études et sur les pistes de solutions possibles;
- Émettre des recommandations tout au long de son premier mandat pour bonifier les mesures en place et en instaurer de nouvelles;
- Déposer un rapport à la Direction générale à la fin de son mandat et proposer des recommandations au besoin.

Le comité de suivi sera composé de :

- Un membre de la DÉ
- Un membre de la DAÉC
- Un membre de la DFCSAE
- Un membre du personnel enseignant de la DÉ
- Un membre du personnel enseignant de la DFCSAE
- Un parent aux études du régulier
- Un parent aux études de la DFCSAE

À compter de la troisième année, le comité de suivi assurera une veille stratégique et effectuera une évaluation quinquennale de la présente politique et de son guide d'application.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

La Politique relative aux parents aux études entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration.

Adoptée le 27 septembre 2021 par le conseil d'administration.



Christian Morin
Secrétaire du conseil